

**2012/4905 - Approbation du contrat de prestation de conception, réalisation et diffusion de l'émission "Cité Campus" entre la Ville de Lyon et la SALT TLM (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 22/10/2012, p. 2432)**

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

**M. ARRUE Jean-François**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'une délibération récurrente qui porte sur notre partenariat avec TLM, et qui a pour objet de favoriser la meilleure information de la population étudiante et au-delà de la population lyonnaise dans son ensemble, sur l'actualité et l'activité des différents établissements de l'enseignement supérieur, leurs laboratoires, leurs disciplines, leurs diplômés, leurs débouchés et également sur la vie associative, l'activité des associations étudiantes elles-mêmes.

Cette délibération est habituellement présentée de façon triennale et là, nous avons rompu avec l'usage antérieur en faisant une convention d'une année parce que nous souhaitons avoir davantage de visibilité sur l'efficacité de ce dispositif. Donc, dans le cadre du contrat qui fait l'objet de délibération, premièrement nous demandons à TLM de nous donner des indications chiffrées précises sur l'impact de ces émissions, c'est-à-dire sur l'audimat. Les outils dont dispose TLM le permettent aujourd'hui. On nous disait lors des négociations précédentes que cela n'était pas encore au point, que cela ne fonctionnait pas. Nous allons avoir des chiffres extrêmement précis, sur l'impact de ces émissions.

Nous avons également redéfini le format, de façon à le resserrer un petit peu : c'est une série d'émissions de 9 minutes, 20 par an, 20 émissions nouvelles conçues chaque année, chacune étant diffusée à dix reprises, différents jours de la semaine et à différentes heures de la journée. Ces émissions ont un format de 9 minutes, avec en général 5 minutes sur un sujet de fond et puis avant et après ce sujet, deux fois 2 minutes de news, d'informations ponctuelles.

Nous avons également souhaité nous assurer que la ligne éditoriale de ces émissions était bien élaborée en coopération, en réflexion commune, avec les acteurs universitaires, c'est-à-dire que nous avons prévu que trois fois par an, un comité éditorial se réunirait, composé à la fois des représentants du Pôle de Recherches et d'Enseignement Supérieur Université de Lyon et de représentants des associations étudiantes, qui sont à la fois les fournisseurs et les clients de ce type d'émission.

Et puis, nous avons également dit, comme je l'indiquais tout à l'heure, que ce contrat serait dorénavant renégocié chaque année.

Alors il s'agit d'un outil qui est important, parce qu'il s'inscrit dans une politique qui nous tient à cœur, qui est une politique de diffusion de l'information, de mise en valeur de la population lyonnaise, de son dynamisme, de ses propositions, de sa vitalité, etc., et nous sommes par conséquent particulièrement attentifs au contenu de ces programmes de télévision.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

**M. HUGUET Patrick** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots tout d'abord sur cette délibération pour noter l'inflation du coût de la minute pour cette émission, puisqu'avec un passage de 12 à 9 minutes par émission, ce coût à la minute s'établit à 252,49 €, soit une hausse de 31 % par rapport à la délibération similaire votée il y a deux ans.

Plus largement, je voudrais revenir sur la retransmission des séances de notre Conseil municipal, qui représente un intérêt démocratique que nul ne conteste, mais qui semble inabouti du fait des conditions de sa mise en œuvre.

Nous souhaitons vous faire, en la matière, quelques propositions :

Tout d'abord, pour ce qui concerne la durée d'enregistrement. Pourquoi la limiter, alors que nos Conseils débordent bien souvent le temps imparti ? C'est vrai que cela permet parfois de mettre en fin de Conseil, hors du regard des caméras, les dossiers que vous jugez sensibles. Mais, est-ce là un bon exercice de la démocratie ?

Nous vous proposons que l'intégralité de nos débats soit filmée et retransmise et pour en limiter le surcoût prévisible, nous souhaitons que vous puissiez inciter votre Majorité à une certaine modération dans son expression récurrente d'auto-satisfaction. Nous devrions d'ailleurs gagner le temps jusqu'alors dédié à la critique de l'action du gouvernement.

Ensuite, pour ce qui concerne les horaires de retransmission. La première diffusion intégrale, vu son heure tardive, est inadaptée, sauf bien sûr aux insomniaques, et nous vous proposons que soit étudiée la possibilité d'une retransmission complète dès 20h le mardi soir et résumé des temps forts le samedi matin comme actuellement, en supprimant la diffusion du dimanche.

Pour finir, j'attire votre attention sur le fait qu'à ma connaissance, la dernière convention signée avec TLM pour la retransmission des Conseils municipaux, date de janvier 2008 ; convention signée alors pour un an, renouvelable au maximum deux fois. Il me semble que le terme est donc quelque peu dépassé. Je ne doute pas que vous allez nous représenter très prochainement une délibération permettant de régulariser cette situation et de poursuivre cette diffusion et nous souhaitons que nos propositions soient prises en compte.

Bien sûr, vous allez me dire que tout cela aura un coût ! Effectivement, cela aura un coût, mais je suis persuadé que nous pouvons faire quelques petites économies à certains endroits. Sur les prestations de traiteur, par exemple, en supprimant certaines réceptions et festivités...

(Protestations dans les bancs de la Majorité.)

Et oui, mes chers Collègues, les 15 000 euros dépensés récemment pour un cocktail correspondent au coût de 3h de retransmission. Nous pouvons si vous le souhaitez regarder en détail toutes les dernières dépenses. Tout a un coût effectivement et nous pourrions financer cette nouvelle prestation en supprimant certaines réceptions et festivités qui ont bien peu d'impact en matière d'exercice de la démocratie. Si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, poursuivant notre démarche constructive, nous vous en ferons passer la liste, ainsi que les économies potentielles.

**M. LE MAIRE :** Merci bien. Donc, je note que pour cette séance, l'Opposition a demandé 1h37 de temps de débat, la Majorité 52 minutes. Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Cela montre qu'il faut relativiser les propos !

(Adopté)